



SOUS-MONTMORENCY

Direction Générale

CT/MT

N°2025-281

DECISION DU MAIRE

PRISE LE 23 JUIN 2025

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 1^{er} FEVRIER 2024

OBJET : Contrat n°C25032 relatif à la gestion et l'entretien du pigeonnier installé au Parc du Boisquillon à Soisy-sous-Montmorency.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT le souhait de la ville de faire appel aux services d'une entreprise extérieure afin de lui confier la gestion et l'entretien du pigeonnier contraceptif installé au Parc du Boisquillon à Soisy-sous-Montmorency,

CONSIDERANT la proposition de l'entreprise SOGEPI-SERVIBOIS, domiciliée ZA de la Liberge – RN 138 à BERUS (72610),

DECIDE

Article 1 : d'accepter et de signer le contrat avec l'entreprise SOGEPI-SERVIBOIS, domiciliée ZA de la Liberge – RN 138 à BERUS (72610), pour un montant global et forfaitaire de **15 338,96 € HT** pour la durée totale du marché.

Article 2 : que le contrat est conclu pour une durée ferme de 49 mois à compter de sa date de notification.

Article 3 : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville,

Article 4 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable Assignataire des Paiement de Montmorency

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Mis en ligne et/ou notifié le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.



Accusé de réception en préfecture
Mairie de Soisy-sous-Montmorency
Date de réception préfecture : 23/06/2025